

## **RESOLUTION**

Berne, le 6 mai 2022

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S DE L'USS

### **Hausses générales des salaires, des subsides aux primes-maladie et des rentes**

Les revenus réels et le pouvoir d'achat risquent fort de baisser en Suisse. Pour la première fois depuis 2008, les prix à la consommation repartent à la hausse. En avril, le renchérissement atteignait déjà 2,5 %. À cela s'ajoute la menace d'une flambée des primes d'assurance-maladie, qui pourraient grimper de 10 %. Dans ce contexte, des augmentations générales de salaire et des réductions de primes plus importantes s'imposent. Les salaires bas et moyens n'ont déjà pas assez augmenté ces dernières années. Avec les conditions-cadres actuelles et sans compensation du renchérissement, les personnes ayant un salaire moyen verraient leur revenu réel diminuer de 1600 francs par an. Pour les couples avec enfants dont les deux parents travaillent, cela représenterait une perte de revenu réelle de 2200 francs. Dans l'AVS, la loi impose une compensation du renchérissement. Mais elle est à la traîne par rapport au renchérissement réel. Quant à la compensation du renchérissement dans le 2<sup>e</sup> pilier, promise par le Conseil fédéral il y a 50 ans, on n'en a toujours pas vu la couleur. C'est pourquoi l'USS revendique ce qui suit :

- Des augmentations générales de salaire, avec une compensation du renchérissement et une hausse du salaire réel comme participation à la bonne conjoncture.
- Tous les salarié-e-s doivent gagner au minimum 4000 francs par mois (x13) pour un emploi à plein temps.
- Le renchérissement doit aussi être compensé sur les rentes. Dans l'AVS, l'USS appelle le Conseil fédéral à adapter rapidement les rentes au renchérissement. Le 2<sup>e</sup> pilier doit aussi faire l'objet d'une compensation du renchérissement. À court terme, le financement peut être puisé dans les réserves colossales des caisses.
- Les réductions de primes (subsides) dans l'assurance-maladie doivent de toute urgence être relevées. Personne ne devrait payer plus de 10 % de son revenu pour la caisse-maladie. Avec la hausse brutale des primes qui s'annonce, les cantons et la Confédération doivent augmenter les moyens consacrés aux réductions de primes.
- L'USS continuera à combattre les projets fiscaux antisociaux, et notamment la suppression de l'impôt anticipé pour les personnes fortunées sur laquelle nous voterons en septembre.